



OBSERVATOIRE
des Sociétés à Mission

BAROMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE

Portrait des sociétés à mission

— Décembre 2021



COMMUNAUTÉ
DES **ENTREPRISES**
À **MISSION**

Qu'est-ce qu'une société à mission ?

La société à mission, telle que définie dans la loi PACTE promulguée en mai 2019, constitue un modèle d'entreprise qui cherche à orienter le pouvoir de transformation des entreprises pour résoudre les **enjeux sociaux et environnementaux** du XXI^e siècle, en liant **capacité d'innovation** et **solidarité** envers les parties prenantes. Elle permet à l'entreprise de définir une raison d'être qui lui est propre, et d'y associer des objectifs contributifs aux enjeux sociaux et environnementaux qu'elle souhaite adresser dans le cadre de son activité. L'inscription statutaire de la mission permet d'aligner les dirigeants, salariés et actionnaires sur l'intégration d'objectifs sociaux et environnementaux au cœur du modèle d'affaires.

La mission se compose d'une raison d'être (définissant son identité, son utilité à la Société et le futur que l'entreprise souhaite contribuer à bâtir), d'objectifs sociaux et environnementaux associés et d'une gouvernance protectrice de la mission.

Et en pratique ?

Selon la loi, une entreprise qui souhaite obtenir la qualité de société à mission doit respecter cinq conditions :

- Inscription dans les statuts d'une raison d'être ;
- Inscription dans les statuts d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ;
- Inscription dans les statuts des modalités du suivi de l'exécution de la mission. Ces modalités consistent en la mise en place d'un comité de mission (ou un référent de mission pour les entreprises de moins de 50 salariés), distinct des organes sociaux et comportant au moins un salarié, qui est chargé exclusivement du suivi de la mission. Le comité de mission doit présenter annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Pour ce faire, il procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ;
- Vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) tous les deux ans (tous les trois ans pour les entreprises de moins de 50 salariés) de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux. Cette vérification donne lieu à un avis joint au rapport du comité de mission, publié sur le site internet de la société et qui demeure accessible publiquement au moins pendant cinq ans. La première vérification se fait dans les 18 mois suivant la déclaration de la qualité au registre du commerce et des sociétés (24 mois pour les sociétés de moins de 50 salariés) ;
- L'entreprise doit déclarer la qualité de société à mission au Greffe du Tribunal de Commerce, suite aux changements statutaires présentés et votés en assemblée générale. Le Greffe la publie au registre du commerce et des sociétés, sous réserve de la conformité de ses statuts aux conditions mentionnées ci-dessus. Les mutuelles et coopératives à mission sont exemptées de la déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce.

Quatrième édition du baromètre des sociétés à mission

Méthodologie : les sociétés ont été identifiées sur la base d'une veille quotidienne, de la remontée d'informations des membres de la Communauté des Entreprises à Mission et de Mines ParisTech.

Lors de ce troisième trimestre, **nous avons débuté un partenariat avec le Conseil National**

des Greffes du Tribunal de Commerce. Celui-ci nous permet d'être plus exhaustif et explique notamment la variation des chiffres par rapport aux trimestres précédents.

NB : La date retenue dans le cadre de notre analyse est celle du vote des nouveaux statuts, et non la date à laquelle la mission est communiquée.

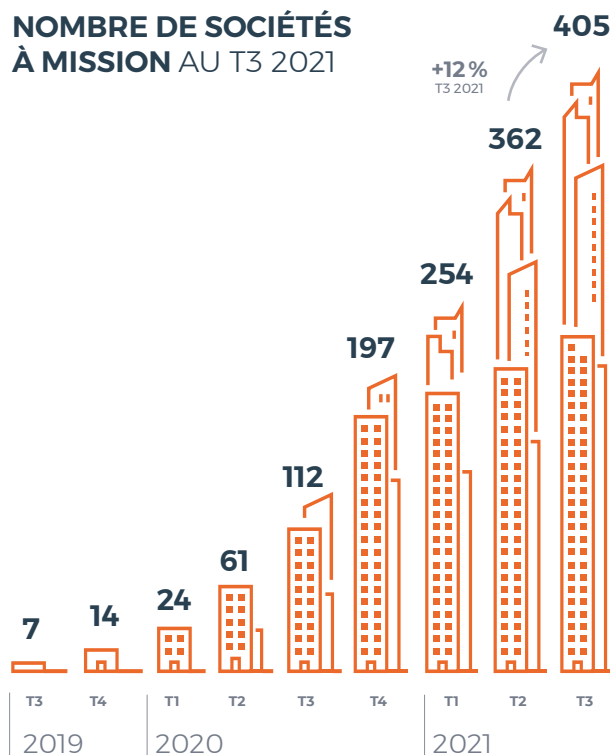
Un nombre de sociétés à mission multiplié par quatre en un an

En un an, le nombre de sociétés à mission a presque quadruplé, passant de 112 au troisième trimestre 2020 à 405 au troisième trimestre 2021.

Alors que l'adoption de la loi PACTE est encore récente (mai 2019), 405 entreprises ont acquis la qualité de société à mission. Un nombre conséquent d'entreprises étant en cours de formalisation de leur mission, démarche prenant généralement 6 à 24 mois, les changements statutaires ne seront effectifs que dans plusieurs mois.

Le rythme de croissance au cours du troisième trimestre 2021 (+12 %) est moins important que celui du trimestre précédent (+42 %). Cela s'explique notamment par le calendrier des assemblées générales des entreprises, qui se tiennent habituellement à la fin du deuxième et du quatrième trimestre.

NOMBRE DE SOCIÉTÉS À MISSION AU T3 2021



520 000

Salariés concernés par la mission

Le nombre de salariés concernés par la mission a plus que doublé en 9 mois

520 000 salariés travaillent dans une société à mission au troisième trimestre 2021, alors qu'ils étaient 213 000 en 2020. Le Groupe AVEC, dans le secteur de la santé, compte le plus grand nombre de collaborateurs (12 000) parmi les entreprises ayant adopté la qualité de société à mission ce trimestre.

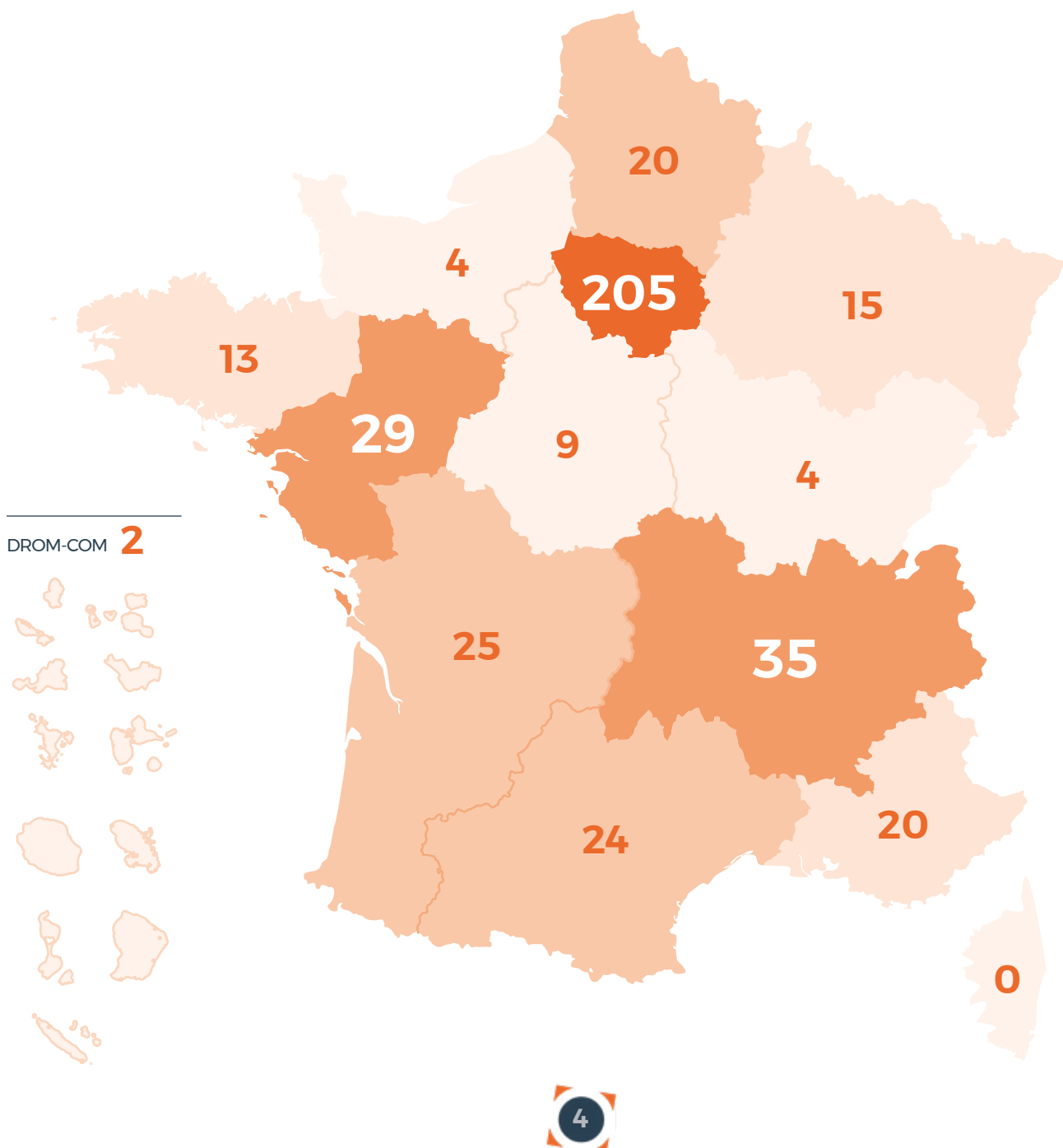
Plus de 8 000 salariés travaillent au sein d'ETI ayant adopté la qualité au troisième trimestre 2021 : Harmonie Mutuelle (5000), Lim Group (620), Emylon Business School (Early Makers Group - 590), Cooptalis (570) et Cetih (1 300).

Vers une meilleure répartition des sociétés à mission sur le territoire

Un rééquilibrage territorial s'opère : si l'Ile-de-France concentrait 57 % des sociétés à mission en 2020, elle représente 44 % des sociétés ayant adopté la qualité depuis janvier 2021. Actuellement, l'Ile-de-France représente encore 51 % de l'ensemble des sociétés à mission, toujours suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (9 %).

Certaines régions connaissent une dynamique importante depuis un an : le nombre de sociétés à mission en Auvergne-Rhône-Alpes a été multiplié par quatre. Il a été multiplié par neuf en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (5 % des sociétés à mission aujourd'hui), signe du rattrapage de cette région qui ne comptait que deux sociétés à mission en 2020. Enfin, il a été multiplié par trois dans les Pays de la Loire (7 % des sociétés à mission aujourd'hui).

Ce trimestre est aussi marqué par l'apparition de deux sociétés à mission dans les DROM-COM (Créalise et Karma).



Un modèle d'entreprise qui reflète la diversité du tissu économique français

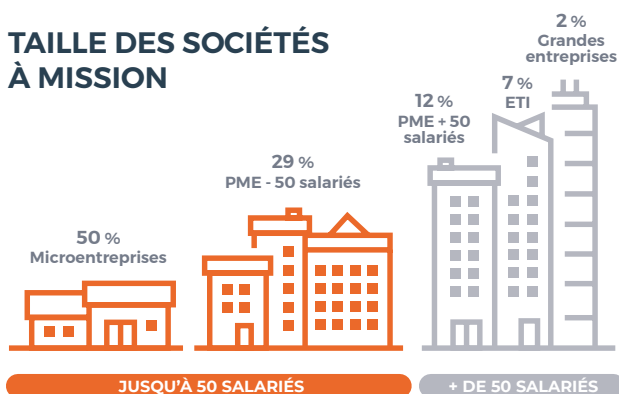
Le dynamisme de ce nouveau modèle d'entreprise est avant tout porté par les PME de moins de 50 salariés et les micro-entreprises qui représentent 79% des sociétés à mission.

Alors que les grandes entreprises et ETI représentent moins de 0,2% du nombre d'entreprises en France*, elles comptent pour 9% de l'ensemble des sociétés à mission, ce qui dénote un certain engouement de leur part.

Au troisième trimestre 2021, une grande entreprise a adopté ce nouveau modèle : le Groupe AVEC, qui rejoint ainsi DANONE, MAIF, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Groupe Rocher, Groupe Colisée, Groupe La Poste, Vivalto Santé et Invivo Group. Cinq nouvelles ETI se sont transformées en société à mission : Harmonie Mutuelle, Lim Groupe, Emlyon Business School, Cooptalis et Cetih.

Si ces grandes entreprises pionnières se sont emparées du modèle, d'autres effectueront leur changement statutaire dans les années à venir, du fait notamment de la complexité plus forte liée à l'actionariat et à la gouvernance, mais aussi à une formalisation de la mission qui requiert d'impliquer un nombre de parties prenantes internes et externes plus élevé.

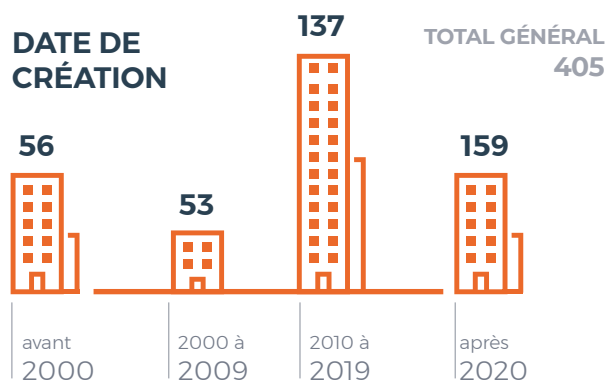
TAILLE DES SOCIÉTÉS À MISSION



La majorité des sociétés à mission sont des entreprises récentes

Les entreprises créées après 2010 constituent 73% des sociétés à mission, dont 39% sont nées à mission. Ce chiffre souligne un dynamisme majoritairement porté par des entreprises créées récemment. Ceci reflète une complexité de transformation certainement moins importante pour des sociétés récentes que pour celles ayant un historique plus ancien.

Des entreprises séculaires se transforment aussi en société à mission. C'est le cas de Nature et Aliments, créée en 1913, qui a adopté ce modèle au troisième trimestre. Ce fut aussi le cas les précédents trimestres de Sabarot Wassner (1819), Wakam (1829), Aigle Internationale SA (1853), Tutélaire Mutuelle Humaniste (1907), Danone (1919) et Relyens (1927).



*Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

Les entreprises cotées commencent à s'emparer du modèle

Depuis début 2021, cinq entreprises cotées sont devenues à mission : Frey, Obiz, Réalités, Volitalia et Vranken-Pommery qui sont sur la place boursière Euronext à Paris. Danone est la seule société à mission cotée du CAC 40 à avoir adopté cette qualité en 2020. Notons le cas particulier de Perl, filiale du Groupe Nexity coté au SBF 120, devenue société à mission début 2021.

Obiz et Réalités sont quant à elles cotées sur le marché non réglementé de l'Euronext Growth®. Obiz, société à mission depuis mai, est par ailleurs la 1ère GoodTech© sur le marché d'Euronext Growth® à Paris.

Le passage en société à mission pour les entreprises cotées ou à actionariat dispersé peut nécessiter un temps plus long pour acculturer les actionnaires à ce nouveau modèle d'entreprise.

Complémentarité entre société à mission et labels RSE

9 % des sociétés à mission ont un label RSE parmi B Corp, Lucie et Positive Workplace en parallèle de la qualité de société à mission. Ce chiffre illustre la complémentarité entre la démarche de société à mission, singulière et transformative, qui donne à voir les choix et les convictions d'une entreprise, et des labels RSE qui permettent de démontrer l'exemplarité de ses pratiques sur un socle commun d'indicateurs.



29 sociétés
labellisées
B Corp



4 sociétés
labellisées
Lucie



3 sociétés
labellisées
Positive Workplace

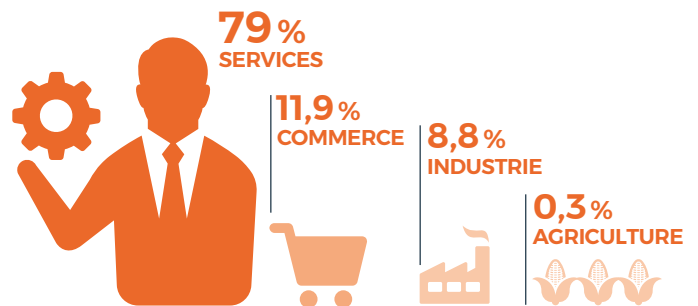
Les services, secteur d'activité prédominant des sociétés à mission

La répartition des sociétés à mission par secteur d'activité est restée stable par rapport à l'année 2020. Le secteur des services est toujours le plus représenté et compte 79% des sociétés à mission ce trimestre.

Le secteur du commerce concentre quant à lui 12 % des sociétés à mission, avec huit nouvelles entreprises, notamment Terre d'Oc (art de vivre), Unbottled (cosmétique) et Anotherway (vente en ligne). Si le secteur du commerce représente 12% des sociétés à mission, il compte 20% de l'ensemble des collaborateurs concernés par la mission.

Le secteur industriel, représentant 9% des sociétés à mission, compte quatre nouvelles sociétés à mission dans des domaines d'activité diversifiés : Nature et Aliments (agroalimentaire), BASTIEN (tissage), Lim Group (sellerie), AB 1882 (parfums).

Notons que le secteur agricole fait son entrée parmi les sociétés à mission ce trimestre avec Huso - Caviar de Neuvic (aquaculture).

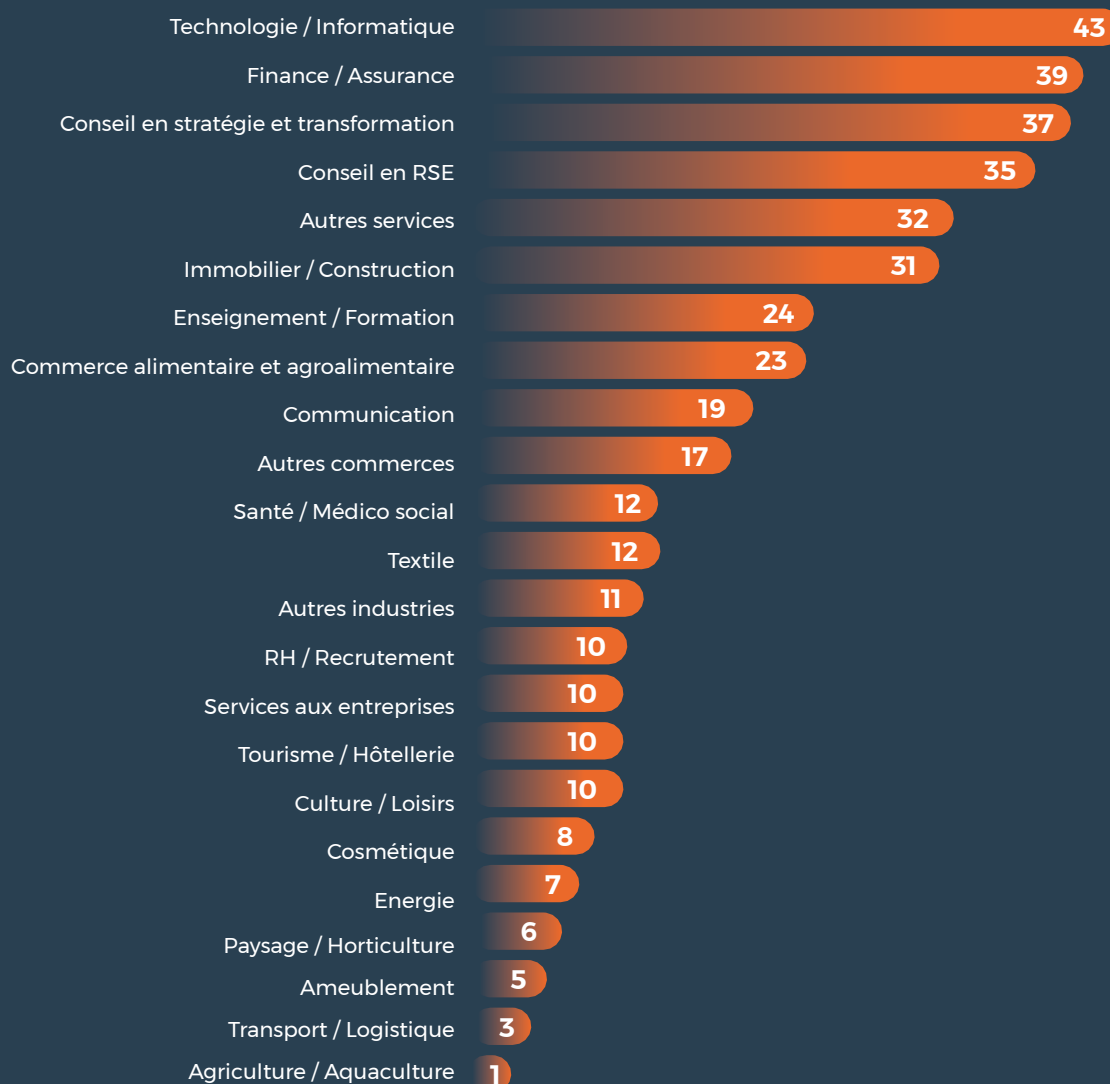


Le conseil, la tech et la finance/assurance en tête du classement

Le secteur du conseil représente près d'une société à mission sur cinq (18 %), avec un équilibre entre le conseil en stratégie et transformation (9 %) et le conseil en RSE (9 %). Les entreprises de la tech, quant à elles, constituent 11 % des sociétés à mission, suivies de près par les entreprises de la finance et de l'assurance (10 %).

Le secteur du tourisme, encore peu présent en 2020, compte désormais 10 sociétés à mission, dont Explora Project (octobre 2020) et Tours événements (février 2021). Ce trimestre est par ailleurs marqué par la création du premier hôtel à mission, ISKO BaseCamp Hôtel.

Le modèle se diffuse parmi les différents secteurs d'activité: le passage en société à mission du premier club de football (Lyon - La Duchère) et du premier opticien (Edgard Opticiens) prouve cette diversification.



À propos de la Communauté des Entreprises à Mission

La Communauté des Entreprises à Mission est une association de loi 1901 créée le 20 décembre 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Ce collectif d'entrepreneurs, de dirigeants, de chercheurs, d'experts, d'actionnaires et de salariés, sont tous convaincus que l'Entreprise à Mission constitue une innovation qui apporte à l'entreprise des capacités essentielles à sa performance et à sa résilience.

L'association fédère des entreprises de toutes tailles, sociétés à mission ou en chemin vers l'adoption de cette qualité, mais aussi des personnes physiques qui souhaitent s'engager pour transformer le capitalisme et repenser la place de l'entreprise au sein de la Société.

À propos de L'Observatoire des Sociétés à Mission

L'Observatoire des Sociétés à Mission a pour vocation d'être la référence des entreprises inscrivant leur mission dans leurs statuts.

Il recense les sociétés, partage leurs démarches pour en inspirer d'autres et nourrit la recherche académique par des cas pratiques. Il a également pour ambition d'aider les pouvoirs publics dans le suivi de la dynamique d'adoption de la loi Pacte.

Il comprend le Baromètre des Sociétés à Mission, réalisé avec Mines ParisTech, ainsi qu'un site web dédié (accessible via le site web de la Communauté des Entreprises à Mission) dévoilant les informations clés de toutes les sociétés à mission.

L'Observatoire contribue de façon majeure à la mission de la Communauté et à son objectif d'intérêt général.

